

Maire de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 22 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 16 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSE, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusées et représentées par pouvoir:

Mme LUCKHAUS à Mme HIMPENS, Mme DUBOURG à M. BROSSARD, Mme BAYLE à M. BALDES, Mme BAUDERE à Mme SARRAUTE

Etaient excusés:

M. ELIAS, Mme SANCHEZ

Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 20
Conseillers votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

1 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS - MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par délibération du 22 septembre 2020, le conseil municipal a désigné les membres de la Commission d'Ouverture des Plis (COP).

Par délibération du 21 septembre 2021, le conseil municipal a approuvé la nouvelle composition de la COP pour donner suite à la démission de M. Francis RIMARK et son remplacement par Mme Béatrice SARRAUTE.

Par délibération du 8 février 2022, le conseil municipal a approuvé la nouvelle composition de la COP pour donner suite à la démission de M. Jean-Michel GADRAT et son remplacement par Mme Elina SANCHEZ.

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, la COP est composée de :

- Membres à voix délibérative :
 - Le président : Monsieur le Maire,
 - Cinq titulaires et cinq suppléants.
- Membres à voix consultative :
 - Le comptable de la collectivité
 - Un représentant de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ;

- Un ou plusieurs agents de la collectivité désignés par le président de la commission en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Par courrier reçu le 9 septembre 2022, Mme Virginie ZANA, représentante de la liste « Bouge ton Blaye », a présenté sa démission du conseil municipal.

Il s'avère donc nécessaire de procéder à son remplacement en tant que membre titulaire.

La personne venant juste après sur la liste « Bouge ton Blaye » est : M. Didier JOUBE.

La composition de la COP devient donc la suivante :

- membres titulaires :
 - Fabrice SABOURAUD
 - Gérard CARREAU
 - Jean Marc SERAFFON
 - Béatrice SARRAUTE
 - Elina SANCHEZ (préalablement suppléante de la liste « Bouge ton Blaye »)
- membres suppléants :
 - Patricia MERCHADOU
 - Christine HIMPENS
 - Jean Marc CASTETS
 - Corine LUCKHAUS
 - Didier JOUBE

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette composition de la commission à la suite du remplacement de Mme Virginie ZANA démissionnaire.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 25/11/22
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20221122-69268-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

